

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 648<sup>e</sup> assemblée extraordinaire Procès-verbal version officielle

29 avril 2025, à 18 h  
En virtuel

|                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Membres présent(e)s       | Mesdames Véronique Boisvert, Guylaine Chayer, Lucie Chiasson, Alexandra Claveau, Marie-Claude Côté, Julie Dunn, Camélia Houle, Michèle Kama et messieurs Jean-François Bolduc, James-William Caron, Marc-André D'Amour, Hugo Lachance, Etienne Leduc, Marc Rémillard et Sébastien St-Amour |
| Membres absent(e)s        | Mesdames Mahée Breton, Lyne Demers et Isabelle Prigent                                                                                                                                                                                                                                     |
| Siège vacant              | Représentant(e) du conseil régional des partenaires du marché du travail de la région                                                                                                                                                                                                      |
| Invité(e)s                | Madame Annie Bélisle-L'Anglais et Monsieur Daniel Sauvé                                                                                                                                                                                                                                    |
| Secrétaire de l'assemblée | Madame Geneviève Boileau                                                                                                                                                                                                                                                                   |

---

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Sujets pour adoption
  - 3.1. Nouvelle entente de location et de services avec le Groupe Coopsco
  - 3.2. Adoption de la révision du Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (SF-09-RE-01)
  - 3.3. Nomination d'une représentante du Cégep au conseil d'administration de la Cité des Arts et des Sports
  - 3.4. Budget du Centre d'études de Vaudreuil-Dorion
4. Date et heure de la prochaine assemblée :  
13 mai 2025 à 18 h 30, à la salle AR-20
5. Clôture de l'assemblée

---

### 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

À 18 h, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Jean-François Bolduc, président.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

M. Bolduc dépose l'ordre du jour de la 648<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du 29 avril 2025 pour adoption.

Il est proposé par Mme Alexandra Claveau  
Et appuyé par M. James-William Caron

**A-648-2**

**QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE  
déposé.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **3. Sujets pour adoption**

#### **3.1. Nouvelle entente de location et de services avec le Groupe Coopsco**

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs présente le point.

Un point d'information sommaire a été présenté en lien avec le présent dossier au conseil d'administration du 25 mars dernier. L'entente actuelle avec l'Association coopérative étudiante du Cégep de Valleyfield est en vigueur depuis 2007 avec une indexation en fonction des ventes brutes de la coopérative. Elle est renouvelée annuellement depuis les dix-sept dernières années.

Les difficultés financières de la coopérative locale sont connues du Cégep depuis 2019 et la coopérative est sous tutelle de la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire (FQCMS) depuis quelques années. Elle vit notamment des problématiques d'approvisionnement et de recrutement. Son mode de fonctionnement doit être revu.

Le Groupe Coopsco est un regroupement de coopératives mis en place en 2020. Il a été créé avec l'objectif de donner un service de qualité à sa clientèle, des étudiants et des employés des établissements d'enseignement desservis. La bannière est membre de la FQCMS, mais y est aussi liée par une convention de direction et de gestion.

Dans le cadre du projet d'agrandissement de Techniques de génie mécanique et de Technologie de génie civil, de nouveaux locaux pour la coopérative, avec un accès universel et un accès extérieur indépendant de celui du Cégep, ont été planifiés et sont en construction depuis l'été 2024. Les nouveaux locaux devant être prêts pour le printemps ou l'été 2025, il était déjà planifié de négocier une nouvelle entente avec la coopérative prenant effet le 1er juillet 2025.

En novembre 2024, la FQCMS introduit la Direction des opérations de Groupe Coopsco, agissant également comme Direction générale par intérim de l'association locale, à la Direction des services administratifs du Cégep. C'est lors d'une première rencontre à la fin novembre que le Cégep est informé du plan de procéder à une fusion par absorption de la coopérative locale avec Groupe Coopsco. Le Cégep est aussi informé que la seule autre alternative pour l'Association coopérative étudiante du Collège de Valleyfield est la faillite.

La Direction des services administratifs est alors mandatée pour vérifier si le modèle de la coopérative étudiante est toujours celui qui répond le mieux aux besoins de la communauté du Cégep. Pour ce faire, elle s'adjoit de l'expertise

d'un consultant connaissant bien les besoins du Cégep et le fonctionnement des coopératives en milieu collégial pour compléter une analyse en ce sens.

Les résultats de cette analyse, enrichie par un sondage mené pour recueillir la rétroaction d'autres cégeps du réseau, montrent que la conservation du modèle de coopérative pour l'exploitation d'un magasin scolaire est dans l'intérêt du Cégep et de sa communauté. Ce modèle offrira notamment les avantages suivants :

- Statuts et Règlements du même ordre que ceux des coopératives étudiantes locales;
- Constitution d'une instance d'établissement locale qui gère les commandites selon les budgets et politiques du Groupe Coopsco, représente l'établissement lors de l'assemblée générale du regroupement et analyse la satisfaction de la clientèle quant aux besoins des membres;
- Accès à des ressources et des expertises supplémentaires au niveau de la logistique, de l'approvisionnement, de la gestion et du service à la clientèle;
- Appartenance à un réseau de coopératives ainsi qu'à la FQCMS permettant de consolider les outils de gestion et de services à la clientèle et de partager les ressources;
- Accès à un site web transactionnel convivial et à son module de prescription pour les enseignants contribuant à améliorer, tant pour ceux-ci que pour les étudiants, l'acquisition du matériel pédagogique, des livres, des notes de cours, etc.;
- Capacité financière du Groupe Coopsco lui permettant d'absorber la dette, d'améliorer l'offre de services et de produits et de contribuer au développement de la coopérative;
- Intégration possible des Centres d'études de Saint-Constant et de Vaudreuil-Dorion;
- Reprise possible de la distribution des produits promotionnels de l'établissement et des équipes sportives.

En parallèle, des étapes importantes sont franchies par l'Association coopérative étudiante du Collège de Valleyfield et le Groupe Coopsco en lien avec la démarche de fusion. La coopérative locale recrute deux nouveaux membres pour son Conseil d'administration. Le Conseil d'administration du Groupe Coopsco autorise la fusion conditionnellement à une entente avec le Cégep et finalement, le 18 mars dernier, le projet de fusion est adopté lors de l'assemblée générale extraordinaire de la coopérative locale et la fusion sera effective en date du 1er juin 2025.

Dans cette optique, une lettre confirmant l'avis de fin d'entente est envoyée par le Cégep à l'Association coopérative étudiante du Collège de Valleyfield le 1er avril dernier. Cette lettre réitère l'intention du Cégep de poursuivre le partenariat avec Groupe Coopsco. Un projet d'entente a été négocié entre le Cégep et Groupe Coopsco.

Ce projet d'entente est d'une durée de 5 ans, s'échelonnant du 1er juillet 2025 au 30 juin 2030, avec une option de renouvellement annuel automatique en absence de préavis d'une des deux parties. Le loyer de base est établi à 7 000 \$ (avant taxes) et sera indexé annuellement selon l'Indice des prix à la consommation (IPC) avec un plafond à 3,5 %. Des redevances additionnelles s'élevant à 0,5 % des ventes cotisables locales du Groupe Coopsco seront versées annuellement au Cégep. Il s'agit du prix du marché en comparaison d'ententes similaires en place dans d'autres cégeps.

À la fin de la présentation, certaines questions sont posées, notamment pour la vente de vêtements et d'items promotionnels. Cela n'est pas envisagé pour le moment, mais il est possible que cela soit ajouté. Pour l'instant, d'autres démarches ont été réalisées avec d'autres partenaires.

Considérant la longue tradition de partenariat du Cégep avec sa coopérative étudiante officiellement constituée en 1972;

Considérant que le nouvel espace pour la coopérative est en voie d'aménagement et implique l'adoption d'une nouvelle entente d'utilisation des locaux;

Considérant que l'Association coopérative étudiante du Collège de Valleyfield fusionnera sous peu avec le Groupe Coopsco;

Considérant les rétroactions positives des cégeps où une fusion a déjà été réalisée;

Considérant le soutien offert dans les derniers mois par le Groupe Coopsco à l'Association coopérative étudiante du Collège de Valleyfield et l'apport potentiel du Groupe Coopsco à la consolidation et au développement de la coopérative étudiante du Cégep;

Considérant que le Cégep pourra bénéficier de toute l'expertise développée par le Groupe Coopsco et l'importance qu'il accorde à la qualité du service;

Considérant que l'offre de services de magasin scolaire au Cégep contribue à proposer une expérience-étudiante et une expérience-employé distinctives;

Il est proposé par M. James-William Caron  
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

#### **A-648.3.1**

D'AUTORISER LE PRÉSIDENT DU CONSEIL d'administration, monsieur Jean-François Bolduc, et le directeur général du Cégep de Valleyfield, monsieur Marc Rémillard, à signer l'entente qui sera en vigueur du 1er juillet 2025 au 30 juin 2030, et renouvelable ensuite annuellement, entre le Cégep de Valleyfield et le Groupe Coopsco au regard de l'utilisation des nouveaux locaux de la coopérative et de l'offre de services de magasin scolaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **3.2. Adoption de la révision du Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (SF-09-RE-01)**

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point.

Dans le contexte actuel selon lequel le gouvernement du Québec souhaite favoriser l'achat québécois, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) est venu préciser aux organismes publics ses attentes en ce qui concerne les achats réalisés sur des places de marché en ligne. Un point d'information sommaire a été présenté à cet effet au Conseil d'administration du 25 mars dernier.

Pour des dépenses sous les seuils d'appels d'offres publics, il arrive que le Cégep achète des biens via une place de marché en ligne qui permet l'achat et la vente de ces derniers par plusieurs entreprises. Parce que ces places de marché en ligne vendent rarement des biens québécois et que leur recours ne favorise pas l'approvisionnement auprès de fournisseurs régionaux comme prescrit par la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) à l'article 14.3, le Cégep limitait l'approvisionnement sur les places de marché en ligne avant l'implantation de la nouvelle mesure.

En février dernier, le SCT a modifié la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (DGC) pour exiger l'autorisation du dirigeant d'un organisme public afin d'acquérir de gré à gré un bien par le biais d'une place de marché en ligne sauf si l'entreprise qui opère cette place de marché a un point de vente au détail au Québec ou si elle a pour activité principale la vente de biens québécois. En cohérence avec ce changement, le SCT a aussi modifié la Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics pour exiger la transmission d'une autorisation du dirigeant afin de procéder à ce type d'acquisition.

Ces modifications aux deux directives imposent une révision du Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction du Cégep (SF-09-RE-01).

Vous trouverez en pièce jointe un document comportant les ajouts et modifications proposés au règlement existant.

À la fin de la présentation, certaines questions sont posées pour bien comprendre la portée des modifications proposées. Mme Bélisle-L'Anglais rappelle que cela est déjà en vigueur.

Considérant la modification par le Secrétariat du Conseil du trésor de deux directives en gestion contractuelle;

Considérant les travaux de révision du Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction du Cégep (SF-09-RE-01);

Il est proposé par Mme Marie-Claude Côté  
Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

**A-648.3.2**

D'ADOPTER LES MODIFICATIONS AU Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction du Cégep (SF-09-RE-01).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **3.3. Nomination d'une représentante du Cégep au conseil d'administration de la Cité des Arts et des Sports**

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le point.

Le 8 février 2011, le Cégep de Valleyfield cédait à titre gratuit une partie de son terrain d'une valeur de 154 079 \$ afin de permettre l'agrandissement de l'immeuble du 100, rue Saint-Thomas, appartenant à la Cité des Arts et des Sports inc. (CAS).

Cette cession s'est faite devant le notaire Gilles Marois et était conditionnelle à plusieurs obligations du cessionnaire. La CAS avait notamment l'obligation : d'agrandir le bâtiment, de conserver et perpétuer la vocation éducative, récréative, culturelle et sportive des lieux et de garantir 2 sièges pour le Cégep à la table du conseil d'administration de la corporation.

En 2020, dans un objectif de modifier la composition de son conseil d'administration afin d'avoir une représentativité plus large d'organismes, la CAS avait demandé au Cégep de réduire de 2 à 1 le nombre de représentants à son CA.

Puisque le projet de développement de la CAS ne s'est pas concrétisé, entre autres le développement du Camp Bosco, le Cégep est en droit de demander de réactiver le 2e poste de représentant. Lors de la rencontre entre le Cégep et le CA de la CAS, le 8 avril dernier, il a été mentionné de cette intention, ce qui a été reçu positivement par les membres du CA.

Le premier poste de représentante du Cégep est occupé par Mme Marie Barrette, directrice de la formation continue, et il vous est proposé de nommer Mme Laurence Demers, gestionnaire administrative à la Direction des ressources humaines, pour siéger comme deuxième représentante du Cégep au conseil d'administration de la Cité des Arts et des Sports inc.

Considérant le partenariat historique entre le Cégep et la Cité des arts et des sports (CAS);

Considérant les obligations de la CAS au regard de l'acte de cession d'une partie du terrain du Cégep (8 février 2011);

Considérant la volonté du Cégep de nommer une deuxième représentante au sein du conseil d'administration de la CAS;

Considérant l'entente convenue concernant l'utilisation des équipements sportifs entre le Cégep de Valleyfield, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Cité des Arts et des Sports inc.;

Il est proposé par M. Sébastien St-Amour  
Et appuyé par Mme Alexandra Claveau

**A-648.3.3**

DE NOMMER MME LAURENCE DEMERS, gestionnaire administrative à la Direction des ressources humaines, pour siéger comme deuxième représentante du Cégep au conseil d'administration de la Cité des Arts et des Sports inc.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

À 18 h 36

Il est proposé par M. Marc Rémillard  
Et appuyé par Mme Guylaine Chayer

**A-648.3.4**

QUE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL d'administration siège à huis clos avec la présence de Mme Geneviève Boileau, secrétaire de l'assemblée et M. Daniel Sauvé, gestionnaire administratif du Centre de Vaudreuil-Dorion

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **3.4. Budget du Centre d'études de Vaudreuil-Dorion**

M. Etienne Leduc, directeur des études, et M. Daniel Sauvé, gestionnaire administratif du Centre d'études de Vaudreuil-Dorion, présentent le point.

Le Cégep de Valleyfield est établi dans Vaudreuil-Dorion depuis plusieurs années. Au cours de la pandémie, il va de l'avant avec la construction d'un laboratoire de Soins infirmiers, lui permettant d'offrir le programme à une première cohorte d'étudiantes à l'hiver 2022. Par un partenariat avec le Centre de service scolaire de la Vallée-des-Tisserands, des formations sont aussi offertes en santé à la formation professionnelle.

La construction de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges, de même que le déménagement de l'Hôtel de ville de la Ville de Vaudreuil-Dorion dans un nouveau bâtiment, donnent une opportunité unique d'occuper davantage d'espaces au 2555 Dutrisac et de déployer d'autres programmes. Débute alors à l'automne 2023 des actions permettant au Cégep de Valleyfield d'ajouter au bail existant les

espaces occupés par la Ville de Vaudreuil-Dorion. Des programmes collégiaux du secteur régulier sont alors ciblés pour contribuer à la constitution d'un pôle en santé et services sociaux.

Afin de pouvoir offrir ces nouveaux programmes, le Cégep de Valleyfield inclut dans un nouveau bail, en décembre 2024, à la fois les mètres carrés nécessaires et les améliorations locatives, pour un bail étalé sur 9 ans, au coût de 1 193 084,80 \$ / année, incluant le coût pour les améliorations locatives.

M. Daniel Sauvé est embauché comme gestionnaire administratif en novembre 2024. Il est chargé de mener à bien le développement du Centre d'études, les acquisitions et d'établir les coûts en investissements en fonction des besoins des départements d'enseignement. Au même moment, une première prévision budgétaire est produite et présentée au conseil d'administration.

Le 25 mars 2025, une nouvelle prévision budgétaire est présentée au conseil d'administration, cette fois beaucoup plus près des coûts réels. Des écarts importants sont notés entre novembre et mars, dû au fait de l'accélération des travaux de soumissions pour les achats et du raffinement progressif des besoins globaux.

Voici la prévision budgétaire déposée au conseil d'administration le 29 avril 2025 :

| Poste                         | 26 novembre 2024<br>Budget<br>prévisionnel<br>Projet initial | 25 mars 2025<br>Budget prévisionnel<br>Projet révisé | 29 avril 2025<br>Budget révisé<br>Projet révisé | Différence entre le<br>25 mars et le 29 avril |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Appareillage biologie         | 50 000 \$                                                    | 48 568 \$                                            | 48 568 \$                                       |                                               |
| Appareillage chimie           | 23 134 \$                                                    | 60 000 \$                                            | 61 227 \$                                       | 1 227 \$                                      |
| Appareillage clinique-école   | 0 \$                                                         | 21 347 \$                                            | 23 933 \$                                       | 2 586 \$                                      |
| DTI                           | 160 000 \$                                                   | 148 715 \$                                           | 160 393 \$                                      | 11 678 \$                                     |
| Appareillage physiothérapie   | 400 000 \$                                                   | 237 000 \$                                           | 238 757 \$                                      | 1 757 \$                                      |
| Appareillage physique         | 5 920 \$                                                     | 160 500 \$                                           | 162 618 \$                                      | 2 118 \$                                      |
| Ress. Mat.                    | 358 596 \$                                                   | 622 563 \$                                           | 468 612 \$                                      | (153 951 \$)                                  |
| Appareillage lab. soins inf.  | 65 000 \$                                                    | 65 000 \$                                            | 67 197 \$                                       | 2 197 \$                                      |
| Appareillage TES              | 3 500 \$                                                     | 3 500 \$                                             | 3 500 \$                                        |                                               |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>1 066 150 \$</b>                                          | <b>1 367 193 \$</b>                                  | <b>1 234 805 \$</b>                             | <b>(132 388 \$)</b>                           |
| Contingence de 10%            |                                                              | 136 719 \$                                           | 123 481 \$                                      | (13 239 \$)                                   |
| <b>TOTAL AVEC CONTINGENCE</b> |                                                              | <b>1 503 912 \$</b>                                  | <b>1 358 286 \$</b>                             | <b>(145 626 \$)</b>                           |

#### Revenus

|                                    |                   |                   |                   |  |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--|
| Contribution de la fondation       |                   | 50 000 \$         | 50 000 \$         |  |
| MES-Implantation de physiothérapie | 175 000 \$        | 175 000 \$        | 175 000 \$        |  |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>175 000 \$</b> | <b>225 000 \$</b> | <b>225 000 \$</b> |  |

|                                         |                   |                     |                     |                     |
|-----------------------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Dépenses d'investissement nettes</b> | <b>891 150 \$</b> | <b>1 278 912 \$</b> | <b>1 133 286 \$</b> | <b>(145 626 \$)</b> |
|-----------------------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------|

à financer par le solde de fonds ou par un emprunt

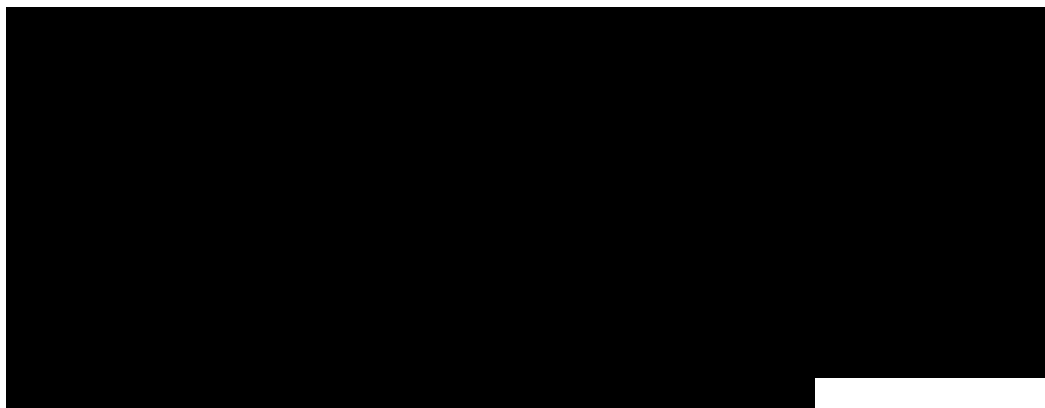
**Coûts nets en investissement (incluant une contingence de 10 %) :**  
**1 133 286 \$**

**Au niveau du budget de fonctionnement pour 2025-2026 :**

|                                                     |                     |
|-----------------------------------------------------|---------------------|
| Budget de fonctionnement (incluant bail et énergie) | 1 473 228 \$        |
| plan effectifs complet (être adopté par le Cex)     | 865 853 \$          |
| revenus (incluant A brut et pondéré)                | (399 525 \$)        |
| <b>net</b>                                          | <b>1 939 556 \$</b> |
| <b>budget net CEC VD 2024-2025</b>                  | <b>290 875 \$</b>   |
| <b>ajout</b>                                        | <b>1 648 681 \$</b> |

Ce que nous attendons du ministère de l'Enseignement supérieur, c'est une confirmation de la reconnaissance partielle du Centre d'études dès 2025-2026, ce qui permettrait un revenu additionnel provenant de l'activité pédagogique de 200 000 \$ et un paiement partiel du loyer de 500 000 \$.

Et dès 2026-2027, en ayant confirmé 150 étudiant(e)s inscrit(e)s ou plus en 2025-2026, nous obtiendrions un revenu fixe de 775 000 \$ et le paiement du loyer à une hauteur de 800 000 \$.



Considérant la séquence ayant mené le Cégep de Valleyfield à déployer le Centre d'études de Vaudreuil-Dorion de manière conforme à toutes les exigences ministérielles et à ses statuts;

Considérant les partenariats créés dans Vaudreuil-Soulanges à ce jour;

Considérant la forte probabilité d'obtenir dès la première année le nombre de 150 étudiant(e)s inscrit(e)s à l'automne 2025, assurant ainsi la réception des montants fixes prévus à l'annexe F-102 du régime budgétaire du ministère de l'Enseignement supérieur dès l'année suivante;

Considérant l'excellente réaction au premier tour d'admissions du SRAM de la part des étudiant(e)s de la région de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant le montage financier présenté tant au niveau du budget d'investissements que du budget de fonctionnement;

Considérant l'intention du Cégep de Valleyfield de procéder à un emprunt de 1 135 000 \$ à amortir sur une période de 10 ans;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson  
Et appuyé par M. Marc-André D'Amour

**A-648.3.4.1**

D'ADOPTER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES  
d'investissements présentées pour l'implantation du  
Centre d'études collégiales de Vaudreuil-Dorion;

ET D'AUTORISER LA DIRECTRICE DES SERVICES  
administratifs à déposer une demande d'emprunt au  
ministère de l'Enseignement supérieur selon la  
procédure # P129 pour une somme maximale de 1 135  
000 \$ sur une période de 10 ans.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**MODIFIÉ LE 9 SEPTEMBRE 2025 PAR LA RÉSOLUTION A-651.3.2**

À 19 h 27

Il est proposé par M. Marc Rémillard  
Et appuyé par Mme Alexandra Claveau

**A-648.3.4.2**

QUE LE HUIS CLOS SOIT LEVÉ.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**4. Date de la prochaine assemblée**

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 13 mai 2025 à 18 h 30 en présentiel, à  
la salle AR-20 du Cégep de Valleyfield.

**5. Clôture de l'assemblée**

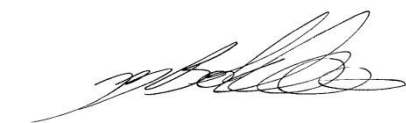
Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson  
Et appuyé par M. James-William Caron

**A-648.5**

DE CLORE LA 648<sup>e</sup> ASSEMBLÉE extraordinaire du  
conseil d'administration et de procéder à la levée du  
huis clos à 19 h 29.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



Jean-François Bolduc  
Président de l'assemblée  
GB/am/mjd



Geneviève Boileau  
Secrétaire de l'assemblée

PV CA648